



**LIVRET D'ACCUEIL
A L'ATTENTION
DES NOUVEAUX INTERNES
DU CENTRE HOSPITALIER DE TULLE**

CENTRE HOSPITALIER DE TULLE -
3, PLACE MASCHAT - BP 160 - 19012 TULLE CEDEX
TELEPHONE : 05.55.29.79.00

BUREAU DES AFFAIRES MEDICALES :
05.55.29.80.13 ou 80.19
FAX : 05.55.29.86.46

L'ORGANISATION DES GARDES

Garde de médecine :

* couverture du secteur de médecine

du lundi au vendredi de 18h30 à 8h30 le lendemain,
le dimanche et jour férié de 20h30 au lendemain 8h30

* présence au service des urgences et couverture du secteur de médecine :

le samedi de 12h au dimanche 8h30,
le dimanche et jour férié de 8h30 à 20h30

L'interne de garde de médecine peut être amené à se déplacer sur les sites annexes (véhicule de service à disposition pour constater les décès intervenus durant le service de garde).

Garde de gynéco - obstétrique et de bloc opératoire

du lundi au vendredi de 18h30 à 8h30 le lendemain (un interne de gynéco)

le samedi de 12h à 9h le lendemain (deux internes)

le dimanche ou jour férié de 9h à 8h30 le lendemain (deux internes)

Les nuits du lundi au samedi matin, l'interne de gynécologie - obstétrique assure l'aide opératoire pour les urgences opératoires.

L'INDEMNISATION DES GARDES

Les gardes sont comptabilisées mensuellement (à partir du 1^{er} lundi de chaque mois) de la manière suivante : 1 unité par nuit, 0.5 unité pour le samedi après midi, 1 unité pour le dimanche ou jour férié (jour)

Les gardes sont indemnisées à M+1 en gardes de service normal ou supplémentaire et dans la limite des plafonds réglementaires soit :

- 16 unités de gardes pour un mois de 4 semaines
- 20 unités de gardes pour un mois de 5 semaines.

REPRI SE DES RELI QUATS DE CONGES

Vous disposez de 15 jours de congés par semestre.

Sur présentation d'une attestation établie par votre précédent établissement d'affectation, 5 jours maximum de congés pourront être repris pour ce nouveau semestre.

Stationnement

Le règlement intérieur relatif à l'accès à l'intérieur de l'hôpital n'autorise pas les internes à stationner dans l'enceinte même de l'hôpital.

Toutefois, vous avez la possibilité de stationner dans un des deux parkings couverts à proximité de l'hôpital.

LE LOGEMENT A L'INTERNAT

Deux possibilités de logement s'offrent à vous :

* Un internat rénové « Rue Raymond Poincaré » qui a ouvert ses portes au mois de novembre 2013. 4 ou 5 internes sont en colocation par étage : chambre individuelle et un espace en colocation composé de 2 salles de bain, une cuisine et une pièce de vie.

Le rez de chaussée du bâtiment est également à votre disposition :

- cuisine commune équipée d'un four micro-onde, une cafetière, un réfrigérateur, ustensiles de cuisine...,
- bureau,
- salle commune avec TV,
- buanderie : machine à laver et séchoir.

* L'internat du « Fournivoulet » qui se compose quant à lui de studios privatifs.

Chaque studio dispose d'une chambre, d'un coin cuisine équipé (réfrigérateur, plaque cuisson, table et meuble de rangement), et d'une salle de bain.

Quelque soit le site, vous avez un accès internet gratuit et illimité afin que vous puissiez disposer d'un support de recherche dans le cadre de votre formation.

L'entretien quotidien de votre logement est à votre charge. Chacun est tenu de respecter les locaux et le matériel mis à votre disposition à l'internat.

LES REPAS

Vous avez deux possibilités :

	<u>Nourris par l'établissement</u>	<u>Non nourris par l'établissement</u>
Internes logés	Décompte d'avantages en nature à raison de <u>40 repas par mois</u> (avant déduction des jours de congés)	Indemnité forfaitaire <u>pour le semestre</u> d'un montant de <u>333,15 € bruts</u>
Internes non logés	Décompte d'avantages en nature à raison de <u>20 repas par mois</u> (avant déduction des jours de congés)	Indemnité forfaitaire <u>pour le semestre</u> d'un montant de <u>499,31 € bruts</u>

Les déjeuners en semaine peuvent être pris au self du 9^{ème} étage via des tickets repas à se procurer auprès des services économiques (tarif étudiant).

Les dîners et repas du week-end : (uniquement pour les internes logés et nourris) seront à votre disposition dans votre service d'affectation